

Taiwan est un partenaire indispensable à la coopération mondiale pour le redressement post-pandémie

Appel à soutenir la participation régulière de Taiwan à toutes les réunions, activités et mécanismes de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS)

1. Introduction

Plus de deux ans après l'éclatement de l'épidémie de COVID-19, le monde n'a pas toujours pu freiner la propagation et la menace du virus. L'épidémie qui sévit encore souligne l'importance et la nécessité de la coopération internationale pour faire face au défi du virus . Au cours des deux dernières années, les performances de Taiwan en matière de prévention de l'épidémie, ainsi que son assistance et sa coopération avec des pays du monde entier, ont démontré et confirmé le fait que Taiwan est une force œuvrant pour le bien, capable et désireux de travailler avec le monde pour répondre à l'épidémie et divers problèmes post-pandémie

Or, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), institution internationale la plus importante en matière de santé publique mondiale et de défense du « droit à la santé pour tous », a continué d'exclure Taiwan. Motivée par des considérations politiques, cette exclusion bafoue le professionnalisme et la neutralité, et met en péril la santé mondiale. Taiwan appelle tous les pays à soutenir sa participation à la prochaine Assemblée mondiale de la Santé (AMS) en tant qu'observateur, et sa participation régulière à toutes les réunions, activités et mécanismes de l'OMS.

2. Taiwan peut aider et Taïwan aide

2.1 Reconnaissance internationale des capacités des professionnels de la santé : selon l'indice des soins de santé 2022 publié par Numbeo, une base de données mondiale, Taïwan a occupé la première place du classement mondial pour la quatre année consécutive ; dans le classement Bloomberg du janvier dernier sur la résilience face au coronavirus, Taïwan s'est classé au huitième rang mondial en termes de couverture vaccinale, de contrôle des virus transfrontaliers, de qualité médicale et d'autres indicateurs.

2.2 Initiative de communiquer sur la COVID-19 et reconnaissance apportée par le rapport de situation du Groupe d'enquête indépendante sur la préparation et la riposte à la pandémie (IPPR) de l'AMS : l'IPPR, établi en 2020 par l'AMS, a pour but d'examiner les actions mondiales de prévention de l'épidémie et de recueillir les opinions d'experts mondiaux et de parties prenantes. Dans le rapport d'enquête publié en mai 2021, l'IPPR a répertorié la détection par Taïwan d'une pneumonie inexplicée en Chine en décembre 2019 et son initiative de la signaler comme l'une des sources d'informations importantes obtenues par l'OMS pour l'épidémie en Chine. Cela montre la contribution de Taïwan à la prévention mondiale de l'épidémie.

2.3 Technologies numériques en aide à la prévention de l'épidémie : Taïwan fait appel à la technologie intelligente pour mettre en place de nombreuses politiques et mesures innovantes de prévention des épidémies. Des outils d'internet (comme APP) ou technologies de l'information ont par exemple été utilisés pour intégrer les informations médicales de l'Assurance maladie nationale (NHI), y compris les dossiers nationaux de vaccination, les résultats des tests

antigéniques rapides et des tests PCR, ou encore les rendez-vous pour les vaccinations COVID-19, de manière à suivre et à contrôler avec efficacité l'évolution de l'épidémie du pays. Taïwan continuera de partager son expérience réussie dans l'adoption de la technologie pour aider à la prévention des épidémies dans le but d'améliorer conjointement les futures stratégies mondiales de prévention des épidémies.

2.4 Contribution à la lutte contre la pandémie mondiale avec une grande capacité de R&D en matière médicale et sanitaire : Taïwan est disposé à coopérer et à échanger davantage avec des équipes de recherche internationales, afin de contribuer aux efforts mondiaux de recherche et développement destinés à la prévention et au traitement de la COVID-19:

- 1) Taïwan développe activement des « candidats médicaments » contre la COVID-19, efficaces pour inhiber la réplication virale et dont les effets protecteurs ont été démontrés par des expérimentations animales.
- 2) Afin de renforcer les capacités de développement de vaccins, Taïwan cherche à développer des procédés clés de production de vaccins, avec la mise en place de nouvelles plateformes technologiques pour les vaccins à base d'acide nucléique. À l'heure actuelle, un vaccin fabriqué localement a été approuvé par les autorités taïwanaises via une « autorisation d'utilisation d'urgence » (EUA) ». La fabrication de ce vaccin a été autorisée dans le cadre d'un projet spécifique. Lequel vaccin a également été reconnu par d'autres pays, notamment le Belize, l'Estonie, l'Indonésie, la Malaisie, la Nouvelle-Zélande, les Palaos, le Paraguay, la Thaïlande et le Somaliland.
- 3) *L'Administration des aliments et médicaments* - autorité de

réglementation pharmaceutique de Taïwan - est devenue membre à part entière du « *Schéma de coopération dans le domaine de l'inspection pharmaceutique (PIC/S)*, du « *Conseil international d'harmonisation des exigences techniques pour l'enregistrement des médicaments à usage humain* » (CIH) et du « *Programme international des régulateurs pharmaceutiques* » (IPRP), illustrant à la fois les progrès médicaux réalisés par Taïwan et la reconnaissance internationale vis-à-vis de la maturité de sa réglementation médicale.

3. Des progrès restent à faire quant à la participation régulière de Taïwan à l'OMS

3.1 « Règlement sanitaire international » (RSI) : le RSI est l'instrument juridique international le plus important en matière de santé publique et d'urgences sanitaires. Bien que les Centres de contrôle des maladies de Taïwan et l'OMS échangent des lettres et qu'une fenêtre de contact soit mis en place entre eux pour la communication et la notification sur la situation épidémique et les transferts internationaux de malades atteints du covid-19 pour les cas importants de contamination (y compris les contacts), mais les coordonnées de Taïwan ne sont toujours pas disponibles sur l'intranet du RSI (Site d'information sur les événements, EIS). Incapables d'obtenir les coordonnées de l'antenne de Taïwan via les canaux de communication normaux du RSI, les pays se trouvent dans l'impossibilité d'échanger immédiatement des informations avec Taïwan sur l'épidémie. Il arrive même que des informations relatives aux cas taïwanais soient signalées à la fenêtre de contact de la Chine continentale. Une telle erreur affecte et retarde sérieusement l'efficacité de la coopération

sanitaire mondiale.

3.2 « Bureau régional de l'OMS pour le Pacifique occidental » (WPRO) : l'épidémie de COVID-19 a mis en évidence l'importance de la coopération mondiale et de la collaboration régionale en matière de prévention. Les bureaux régionaux de l'OMS aident l'OMS à mettre en œuvre le « Programme des urgences sanitaires ». La région de l'Asie de l'Est et du Pacifique occidental où se trouve Taïwan est sous la juridiction du WPRO. Importante plaque tournante du trafic maritime et des échanges personnels dans la région, Taïwan n'est en mesure de communiquer directement ni avec le WPRO, ni avec d'autres autorités sanitaires nationales dans la région, que ce soit dans le cadre de l'OMS ou du WPRO. En plus de ne pas permettre à Taïwan de discuter avec les pays de la région sur la situation épidémique et de coordonner les politiques frontalières de prévention des épidémies, une telle situation empêche également Taïwan d'apporter des contributions, aussi bien sur le plan technique qu'au niveau des expériences.

3.3 Surveillance du virus COVID-19 : le séquençage des gènes du virus étant une information importante pour l'identification et le suivi des variants, Taïwan poursuit ses efforts visant à surveiller et à contrôler les virus de la grippe. Malgré cela, ses autorités tardent à obtenir la certification par l'OMS comme « centre national de la grippe (NIC) » dans le cadre du *Système mondial de surveillance de la grippe et de riposte (GISRS)*. Taïwan n'est d'ailleurs pas en mesure de fournir à d'autres pays via ce réseau des informations sur la surveillance du virus. Toutefois, le gouvernement taïwanais prend l'initiative de partager chaque année les souches du virus de la grippe issues de la surveillance avec les membres du GISRS à travers

les pays concernés. Par exemple, lorsque le premier cas d'infection humaine par le nouveau virus de la grippe porcine (H1N2v) a été découvert à Taïwan, il a été immédiatement notifié à l'OMS et publié sur l'intranet (EIS) du RSI. Le GISRS envisage d'inclure le séquençage du gène du nouveau coronavirus (2019-n-CoV) dans le contenu partagé. Si Taïwan ne peut pas communiquer directement ses données de surveillance telles que les variants de la COVID-19 via le GISRS, il pourrait être difficile pour le monde d'empêcher efficacement la propagation des variants.

3.4 Réunions techniques COVID-19 : Taïwan se mobilise et espère que l'OMS l'invitera à assister à toutes les réunions techniques, activités et mécanismes visant à faciliter la prévention des épidémies internationales et les échanges techniques. Depuis l'éclatement de l'épidémie de COVID-19, sa participation reste sporadique et se limite au cas par cas. En 2021, Taïwan a postulé pour participer à 21 réunions techniques et a été invité à assister à 13 d'entre elles. Bien que sa participation régulière à l'OMS se soit légèrement améliorée, elle reste insuffisante. En plus de ne pas répondre suffisamment à ses besoins de participation au système mondial de santé publique, cette situation fait qu'il peine à apporter pleinement des contributions professionnelles à travers de telles rencontres.

4. Conclusion

La COVID-19 a une fois de plus fait comprendre au monde que les maladies infectieuses ne connaissent pas de frontières. Ayant été isolé sans aucune aide dans les épisodes épidémiques précédents, Taïwan est d'autant plus conscient de l'importance de

la solidarité. Non seulement sa résilience s'en est trouvée renforcée, ses habitants ont également été amenés à relever les défis avec des idées novatrices.

Partenaire indispensable dans les efforts mondiaux dédiés au redressement après la pandémie, Taïwan est disposé à travailler avec l'OMS et d'autres pays pour surmonter les difficultés. Sa détermination à prendre part à la coopération médicale et sanitaire internationale demeure inchangée. Taïwan demande à nouveau à l'OMS de l'inviter à assister à l'AMS en tant qu'observateur dans le respect de la neutralité professionnelle, en rejetant toute ingérence politique inappropriée. Seul le gouvernement démocratiquement élu de Taïwan peut représenter et assurer le droit à la santé de ses 23,5 millions d'habitants au sein de l'Organisation mondiale de la Santé. Celle-ci devrait trouver les moyens appropriés d'institutionnaliser la participation de Taïwan à ses diverses réunions, activités et mécanismes. Il est souhaitable que tous les amis de Taïwan de tous horizons puissent continuer à soutenir fermement sa participation au réseau mondial de la santé et lui permettre de poursuivre sa contribution dans l'ère post-COVID-19.